

Informations de base	
<b>2014/2231(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Nouvelle approche de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie - évaluation des activités du Fonds européen pour la démocratie depuis sa création  <b>Subject</b> 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AFET</div> Affaires étrangères	GRZYB Andrzej (PPE)	27/11/2014
		Rapporteur(e) fictif/fictive MARTIN David (S&D) DEMESMAEKER Mark (ECR) MICHEL Louis (ALDE) COUSO PERMUY Javier (GUE/NGL) BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE) CORRAO Ignazio (EFDD)	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/01/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/05/2015	Vote en commission		
03/06/2015	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0177/2015</a>	Résumé
09/07/2015	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0274/2015</a>	Résumé
09/07/2015	Résultat du vote au parlement		
09/07/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2231(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/02278

<a href="#">Portail de documentation</a>				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE544.402</a>	25/02/2015	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE552.133</a>	16/04/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0177/2015</a>	03/06/2015	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0274/2015</a>	09/07/2015	<a href="#">Résumé</a>

## Nouvelle approche de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie - évaluation des activités du Fonds européen pour la démocratie depuis sa création

2014/2231(INI) - 09/07/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution par 395 voix pour, 86 voix contre et 18 abstentions sur la nouvelle approche de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie – évaluation des activités du Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) depuis sa création.

Rappelant que la promotion et le soutien de la démocratie, de l'état de droit et du respect de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales font partie des principaux objectifs de la politique étrangère de l'Union, le Parlement se félicite des résultats obtenus par le FEDEM jusqu'à présent et considère qu'il remplit son principal objectif, à savoir favoriser et encourager la démocratisation et l'instauration d'une démocratie solide et durable dans les pays en transition politique.

**Évaluation générale du FEDEM** : le Parlement salue l'engagement continu du FEDEM en faveur des libertés fondamentales et du renforcement de l'état de droit, de la lutte contre la corruption, du pluralisme social et politique dans le voisinage aussi bien oriental que méridional de l'Union. Les initiatives menées par le FEDEM ont démontré ainsi sa capacité à compenser ou à combler les lacunes dans les cas où il s'est avéré impossible d'obtenir le financement des États membres de l'Union ou de pays tiers.

**Financement** : le Parlement demande aux parties fondatrices du FEDEM, en particulier à tous les États membres et à la Commission, de contribuer ou de renforcer leurs contributions au FEDEM, conformément aux engagements qu'ils ont pris. À compter du 26 avril 2015 en effet, l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et la Suisse se sont engagés à contribuer au Fonds. Il souligne que, pour maintenir et améliorer l'efficacité du FEDEM, il est vital d'assurer son financement à long terme et de le rendre prévisible. Il se réjouit notamment des contributions financières apportées au FEDEM par des partenaires de l'Union tels que la Suisse et le Canada.

Le Parlement demande au passage que **soit mis un terme à la réservation de fonds par les bailleurs de fonds en faveur de pays ou de projets spécifiques.**

**Subventions et bénéficiaires** : tout en se félicitant de la levée de la limitation géographique du FEDEM, le Parlement considère qu'il est crucial d'assurer un financement durable à long terme pour les bénéficiaires du FEDEM en renforçant les liens de complémentarité avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux en particulier l'IEDDH.

Il demande à cette fin à la Commission de:

- constituer un groupe de contact chargé d'identifier la meilleure manière d'assurer la transition des bénéficiaires du FEDEM vers le soutien financier de l'IEDDH;
- présenter des propositions spécifiques concernant les mécanismes de programmation de l'interface et de la coopération (y compris avec le Service d'action extérieure de l'UE).

Il invite surtout le FEDEM à continuer de s'engager activement dans les pays dans lesquels l'accès à un soutien extérieur pour la société civile est gravement entravé.

Il se félicite des subventions du FEDEM accordées aux acteurs ukrainiens, lesquelles donnent un bon exemple du soutien rapide aux militants politiques et défenseurs des droits civils, qui deviennent ensuite des représentants démocratiquement élus. Il salue en outre l'appui offert par le FEDEM à l'ensemble des activistes pro-démocratie engagés dans le voisinage de l'Union, lequel est destiné à soutenir le développement de régimes démocratiques consolidés.

Il suggère que le FEDEM mette davantage l'accent sur les groupes souffrant d'exclusion sociale ou de marginalisation politique (ex. : les mouvements féministes, les personnes LGBTI, les minorités religieuses persécutées et les défenseurs des droits civiques). Il rappelle au passage que l'Église a joué un rôle majeur dans l'opposition aux régimes communistes et dans les processus de transformation démocratique en Europe centrale et orientale.

**Coopération avec le Parlement européen** : le Parlement demande l'établissement de liens effectifs entre le FEDEM, le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections et ses commissions parlementaires. Il suggère que la coopération entre le FEDEM, ses bénéficiaires et le réseau du prix Sakharov soit renforcée.

Tout en demandant le renforcement de la cohérence des actions financées par le FEDEM avec la politique de l'Union en matière de démocratie, le Parlement demande que le Fonds continue de mettre au point de nouveaux moyens et instruments innovants d'aide à la démocratie, y compris pour soutenir les nouveaux médias et les initiatives populaires dans les pays concernés.

La Plénière invite en outre à veiller à ce que la composition du conseil d'administration du FEDEM assure la représentation de tous les groupes politiques, sur la base du système D'Hondt.

Enfin, le Parlement appelle à communiquer plus régulièrement sur le caractère unique du FEDEM et sur sa valeur ajoutée pour renforcer sa capacité à collecter des fonds.

À noter qu'une proposition de résolution de remplacement, déposée par le groupe GUE/NGL, a été rejetée en Plénière.

## Nouvelle approche de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie - évaluation des activités du Fonds européen pour la démocratie depuis sa création

2014/2231(INI) - 03/06/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative d'Andrzej GRZYB (PPE, PL) sur la nouvelle approche de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie – évaluation des activités du Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) depuis sa création.

Rappelant que la promotion et le soutien de la démocratie, de l'état de droit et du respect de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales font partie des principaux objectifs de la politique étrangère de l'Union, les députés se félicitent des résultats obtenus par le FEDEM jusqu'à présent et considèrent qu'il remplit son principal objectif, à savoir favoriser et encourager la démocratisation et l'instauration d'une démocratie solide et durable dans les pays en transition politique.

**Évaluation générale du FEDEM** : les députés saluent l'engagement continu du FEDEM en faveur des libertés fondamentales et du renforcement de l'état de droit, de la lutte contre la corruption, du pluralisme social et politique dans le voisinage aussi bien oriental que méridional de l'Union. Les initiatives menées par le FEDEM ont démontré ainsi sa capacité à compenser ou à combler les lacunes dans les cas où il s'est avéré impossible d'obtenir le financement des États membres de l'Union ou de pays tiers.

**Financement** : les députés demandent aux parties fondatrices du FEDEM, en particulier à tous les États membres et à la Commission, de contribuer ou de renforcer leurs contributions au FEDEM, conformément aux engagements qu'ils ont pris. À compter du 26 avril 2015 en effet, l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède et la Suisse se sont engagés à contribuer au Fonds. Ils soulignent que, pour maintenir et améliorer l'efficacité du FEDEM, il est vital d'assurer son financement à long terme et de le rendre prévisible. Ils se réjouissent notamment des contributions financières apportées au FEDEM par des partenaires de l'Union tels que la Suisse et le Canada.

Les députés demandent au passage que **soit mis un terme à la réservation de fonds par les bailleurs de fonds en faveur de pays ou de projets spécifiques**.

**Subventions et bénéficiaires** : tout en se félicitant de la levée de la limitation géographique du FEDEM, les députés considèrent qu'il est crucial d'assurer un financement durable à long terme pour les bénéficiaires du FEDEM en renforçant les liens de complémentarité avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux en particulier l'IEDDH.

Ils demandent à cette fin à la Commission de:

- constituer un groupe de contact chargé d'identifier la meilleure manière d'assurer la transition des bénéficiaires du FEDEM vers le soutien financier de l'IEDDH;
- présenter des propositions spécifiques concernant les mécanismes de programmation de l'interface et de la coopération (y compris avec le Service d'action extérieure de l'UE).

Ils invitent surtout le FEDEM à continuer de s'engager activement dans les pays dans lesquels l'accès à un soutien extérieur pour la société civile est gravement entravé.

Ils se félicitent des subventions du FEDEM accordées aux acteurs ukrainiens et aux militants dans certains pays du voisinage méridional.

Ils suggèrent que le FEDEM mettent davantage l'accent sur les groupes souffrant d'exclusion sociale ou de marginalisation politique (ex. : les mouvements féministes, les personnes LGBTI, les minorités religieuses persécutées et les défenseurs des droits civiques).

**Coopération avec le Parlement européen** : les députés demandent l'établissement de liens effectifs entre le FEDEM, le groupe de soutien à la démocratie et de coordination des élections et les commissions parlementaires du Parlement européen. Ils suggèrent que la coopération entre le FEDEM, ses bénéficiaires et le réseau du prix Sakharov soit renforcée.

Tout en demandant le renforcement de la cohérence des actions financées par le FEDEM avec la politique de l'Union en matière de démocratie, les députés demandent que le Fonds continue de mettre au point de nouveaux moyens et instruments innovants d'aide à la démocratie, y compris pour soutenir les nouveaux médias et les initiatives populaires dans les pays concernés.

Enfin, les députés appellent à communiquer plus régulièrement sur le caractère unique du FEDEM et sur sa valeur ajoutée pour renforcer sa capacité à collecter des fonds.